



Règles du concours scolaire Olympes de la Parole Canada Édition 2023-2024

Toutes les participantes doivent respecter les règles suivantes :

1. Les résultats finaux devront inclure :

- a. Un compte - rendu écrit d'un maximum de 15 pages excluant la bibliographie, rédigé selon le format APA.
- b. La démarche méthodologique utilisée pour la conduite du concours devra faire partie de ce compte-rendu.
- c. Un exposé oral ne dépassant pas 20 minutes, incluant 5 minutes réservées aux questions des membres du Jury.
- d. Un clip-vidéo ne dépassant pas trois minutes.

2. Le compte-rendu écrit, l'exposé oral ainsi que le clip-vidéo devront inclure :

- a. Le nom de l'école participante
- b. Le thème du concours
- c. L'année de l'édition du concours
- d. Le nom des membres de l'équipe participante.
- e. La date de la soumission du compte-rendu
- f. Le nom des enseignants (tes) qui ont encadré les participantes
- g. Le nom des organismes et partenaires communautaires impliqués dans le projet proposé.

3. Pour l'évaluation préliminaire

- a. L'exposé oral ne sera pas requis lors de l'évaluation préliminaire.
- b. Les résultats préliminaires (compte-rendu écrit, ainsi que le clip-vidéo) devront être acheminés au jury de sélection par courriel.
- c. Les participantes recevront les commentaires du jury de sélection dans les 72 heures suivant leur délibération.

4. Pour l'évaluation finale

- a. L'exposé oral se fera virtuellement, en mode hybride ou dans l'établissement de l'équipe participante.



- b. L'exposé oral durera 20 minutes au total. Les équipes feront un exposé ne dépassant pas 15 minutes. De plus, les participantes devront être prêtes à répondre aux questions des membres du jury de sélection durant une période de 5 minutes suivant l'exposé oral.
- c. Pour le clip-vidéo, les participantes présenteront un document audio-visuel ne dépassant pas 3 minutes.
- d. Les documents soumis au jury de sélection seront diffusés sur le site Internet de Olympes de la Parole Canada.

Évaluation

Méthode

L'évaluation est assurée par un jury de sélection dont les membres incluent : des membres retraités ou actifs dans le domaine de l'enseignement du français, et de l'Anglais respectivement, de spécialistes en vidéographie, des professionnelles du domaine relié au thème du concours, et impliquées dans la défense des droits des femmes et des filles.

Le mandat du jury est d'évaluer les résultats du concours, et de sélectionner les quatre meilleurs projets éligibles aux bourses. La décision du jury se fait par la majorité des voix. Cette décision est irrévocable ; elle est basée sur le respect des critères et rubriques décrits ci-dessous :

Critères

L'évaluation est basée sur quatre critères :

A. L'engagement au processus du concours (20 points)

1. Respect des règles du concours et des échéanciers
2. Travail d'équipe équitable (contribution de chaque membre de l'équipe)
3. Reconnaissance de la contribution des Olympes de la Parole dans la conception du projet.
4. Engagement envers la pérennité du projet en proposant un plan de mise en oeuvre qui implique une collaboration concrète avec Olympes de la Parole Canada.
5. Démontrer communication/collaboration avec la communauté dans laquelle le projet sera mis en oeuvre.



B. Qualité du compte-rendu écrit (35 points)

1. Qualité de la présentation du compte-rendu final écrit (style APA, pagination, page couverture, page de remerciement, table des matières, bibliographie et références, etc.).
2. Qualité de la revue de la littérature sur le thème du concours.
3. Qualité de la langue écrite
4. Profondeur de la réflexion sur le sujet du concours, esprit critique
5. Force et qualité de l'argument développé pour supporter la décision d'agir (i.e. le projet)
6. Rigueur de la méthode de travail
7. Pertinence du projet par rapport au thème du concours
8. Communication verbale ou écrite avec plusieurs informatrices / informateurs.
9. Originalité/Innovation dans la mise en œuvre de la solution proposée (a) dans une communauté locale (b) moyens concrets pour assurer la pérennité du projet.

Qualité de l'exposé oral (20 points)

1. Clarté du contenu.
2. Qualité du discours.
3. Cohérence entre les différentes sections
4. Cohérence entre l'exposé oral et le compte- rendu écrit.
5. Capacité de répondre aux questions avec précision et clarté.
6. Capacité d'intéresser l'auditoire.
7. Respect du temps alloué.

C. Qualité du clip-vidéo (25 points)

1. Pertinence du sujet du concours
2. Éléments visuels, clairs, concis et équilibrés
3. Qualité du contenu (langage, titres et transition, image et graphismes reliés au contenu, séquence logique des idées, solutions / actions proposées).
4. Aspects techniques (son, lumière, rythme, images, mouvements de caméra, et respect du temps alloué).